



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

30 août 2021

Meute de loups du Val d'Hérens

Deux tirs de régulation ordonnés

Le conseiller d'Etat Frédéric Favre ordonne la régulation de la meute de loups du Val d'Hérens après avoir obtenu l'accord de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) et l'OFEV ont constaté que toutes les conditions pour ordonner une régulation sont remplies, au regard de l'Ordonnance révisée de la loi fédérale sur la chasse (OChP). Le seuil du nombre d'animaux de rente tués est dépassé et la présence d'une meute confirmée. L'autorisation de régulation est valable jusqu'au 31 mars 2022.

Le conseiller d'Etat Frédéric Favre a décidé d'ordonner deux tirs de régulation dans le Val d'Hérens. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a en effet répondu favorablement à la demande de régulation du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF).

Le SCPF et l'OFEV ont constaté que toutes les conditions pour ordonner une régulation sont remplies, au regard de l'Ordonnance révisée de la loi fédérale sur la chasse (OChP), entrée en vigueur le 15 juillet 2021. Dans le Val d'Hérens, 11 moutons ont été tués en situation protégée au cours des 4 derniers mois. L'analyse par l'OFEV du monitoring cantonal s'appuyant notamment sur divers documents photographiques de tiers a permis de confirmer la présence d'une meute composée de 5 louveteaux.

Le quota de tir est lié à la reproduction de la meute : le nombre d'individus pouvant être abattus ne doit pas dépasser la moitié des jeunes animaux nés l'année en question. Les géniteurs doivent être épargnés. Les gardes-faune du SCPF pourront donc réduire l'effectif de la meute de deux jeunes animaux.

La décision de tir sera publiée dans le Bulletin officiel le 3 septembre 2021. Le SCPF est chargé de l'application de l'autorisation de tir qui restera valable jusqu'au 31 mars 2022.

Personne de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport,
027 606 50 05

